



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 17 décembre 2013

Compte rendu affiché le : 24 décembre 2013

Date de la convocation : 11 décembre 2013

Nombre de délégués : 33

Nombre de délégués concernés : 24

En exercice : 33

En exercice : 24

Présents : 17

Présents : 12

Votants : 17

Votants : 12

Présents:

CCPSG : J Y Charbonnier, Besset C, Philippon B, Tardy F, Lornage F, Boudier J P

CCFL : Séon M, Rousset L,

CCHL: Larue M F, Villard P, R Bouchut,

SEM : Guyot P

Autres communes: Piot M, Pallandre A, Laval D, Mme Bussière L, Barcet A

Secrétaire de séance : Pallandre A

Excusés : Louat R, A Philippon, Moralès P, Gonon P, Bouchut O, Rousset E, Vincent

N° 457- Convention avec la commune de Saint Médard en Forez pour le balisage d'un sentier thématique.

Monsieur le Président explique que la commune de Saint Médard en Forez a créé un sentier botanique non inscrit dans les sentiers communautaires et elle souhaite bénéficier de l'intervention de l'équipe du SIMA Coise pour la réalisation des travaux de balisage de ce sentier thématique.

Le sentier à baliser est situé sur le territoire de la commune de Saint Médard en Forez

La réalisation du balisage se fera, par le SIMA sous réserve que la commune fournisse les balises.

Au sein du SIMA, c'est Yves Piot qui coordonnera les interventions et qui sera l'interlocuteur privilégié de la commune.

La commune devra désigner un élu responsable des sentiers balisés par le SIMA.

L'équipe du SIMA est composé de deux titulaires dont le chef d'équipe et de deux ou trois agents en contrat d'insertion.

Pour l'année 2013, sur cette base, le coût journalier correspondant aux dépenses de fonctionnement liées à cette équipe s'élève à 459€ /jour.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le président à signer la convention avec la commune de Saint Médard en Forez pour le balisage d'un sentier thématique.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20131217-457-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

Fait à Saint Galmier
Le 17 décembre 2013
Le Président
J Y Charbonnier